



**EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**Communauté de Communes du
Caudrésis - Catésis**

SEANCE DU 26 SEPTEMBRE 2018 - 18h30

Délibération N°2018/081

Date de convocation : 12 septembre 2018

Nombre de conseillers en exercice : 74

L'an deux mille dix-huit, le 26 septembre à dix-huit heures, les membres du Conseil de la Communauté de Communes du Caudrésis et du Catésis se sont réunis à la salle des fêtes de Boussières, sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur Serge SIMEON, Président de la Communauté de Communes du Caudrésis et du Catésis.

Etaient présents (51 titulaires - 4 suppléants) :

Avesnes-Les-Aubert
Bazuel
Beaumont-en-Cis
Beauvois-en-Cis
Bertry
Béthencourt
Béviliers
Boussières-en-Cis
Briastre
Busigny
Camières
Catillon-sur-Sambre
Cattenières
Caudry
Caullery
Clary
Dehéries
Élincourt
Estourmel
Fontaine-en-Pire
Haucourt-en-Cis
Honnechy
Inchy
La Groise
Le Cateau-Cambrésis
Le Pommereuil
Ligny-en-Cis
Malincourt
Maretz
Maurois
Mazinghien
Montay
Montigny-en-Cis
Neuvilly
Ors
Quiévy
Rejet-de-Beaulieu
Reumont
Saint-Aubert
Saint-Benin
Saint-Hilaire-Lez-Caribrain
Saint-Souplet-Escaufourt
Saint-Vaast-en-Cis
Troieville
Villers-Ors
Walincourt-Selvigny

Alexandre BASQUIN
Hubert DEJARDIN
Laurent LOIGNON
Brigitte ROLAND-BEC
Dominique LAMOURET
Frédéric BRICOUT
Bernard POULAIN
Francis STOCLET
Gilles PELLETIER
Jean-Marc GOSSART (S)
Karine ELOIR
Annie DORLOT
Serge SIMEON
Michel HENNEQUART
Didier BLEUSE
Augustine NOIRMAIN
Maurice DEFAUX
Pascal ROELS
Daniel FIEVET

Vincent WAXIN
Yannick HERBET
Jean-Pierre THIEULEUX
Thierry WALEMME (S)
Agnès BERANGER
Denis COLIN
Liliane RICHOMME
Sandrine TRIOUX
Pierre LAUDE
Bertrand LEFEBVRE
Charles BLANGIS
Joseph MODARELLI
Pascal FOULON
Laurence RIBES
Jacky DUMINY
Daniel CATTIAUX
Henri QUONIOU
Jean-Paul CAILLIEZ

Jean-Félix MACAREZ
Pierre Henri DUDANT
Christian PECQUEUX
Francis LEBLON
Didier BONIFACE
Pierre LEVEQUE
Alain RIQUET
Gérard TAISNE
Franck BINET (S)
Didier SORRIAUX (S)
Laurent COULON
Isabelle PIERRARD
Janine TOURAINNE
Francis GOURAUD
Daniel BLAIRON
Véronique NICAISE
Stéphane JUMEAUX
Axelle DOERLER

Membres excusés (4) :

Jacques OLIVIER - Nathalie GAVE - Christian PAYEN - Alban BAJODEK,

Membres absents (6) :

Jean Claude GERARD - Marc DUFRENNE - Marc PLATEAU - Pascal LEVEQUE - Pascal COQUELLE - Jean - Pierre RICHEZ -

Membres ayant donné procuration (9) :

Denise LESAGE à Alexandre BASQUIN - Virginie LE BERRIGAUD à Yannick HERBET - Régine DHOLLANDE à Didier BONIFACE - Anne - Sophie MERY DUEZ à Frédéric BRICOUT - Brigitte PRUVOST à Liliane RICHOMME - Martine THUILLIEZ à Bernard POULAIN - Alain GOETGHELUCK à Gérard TAISNE - Bruno MANNEL à Serge SIMEON - Chantal WAYEMBERGE MAILLY à Daniel FIEVET

Madame Karine ELOIR est élue secrétaire de séance.

Objet : Ouverture de Crédit Budget Principal 02

Exposé :

- Suite à la régularisation de la classe 4, il convient d'enregistrer la cession à l'euro-symbolique à la commune de Saint-Souplet des parcelles AD 155 et AD 156 (delib. 2009-27) en date du 11 février 2009.

Vu la délibération n°2018/042 en date du 13 avril 2018 approuvant les budgets 2018

Vu la nécessité d'ajuster les crédits

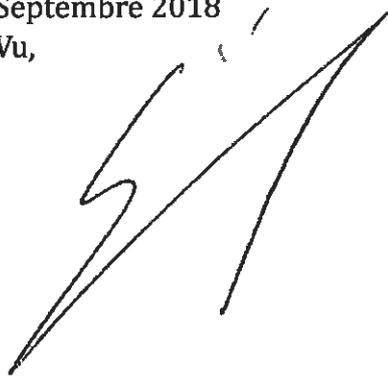
Monsieur le Président propose à l'assemblée de bien vouloir voter les crédits suivants :

Chapitre	Article – libellé	Dépenses exploitation	Recette D'exploitation	Dépenses d'investissement	Recette D'investissement
041/204412	Subvention équipement en nature			+ 289.30 €	
041/2138	Autre construction				+ 289.30 €

Adopté à l'unanimité

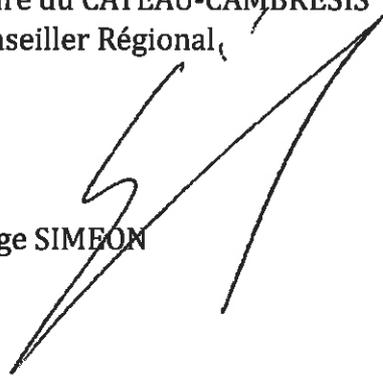
Certifié exécutoire par le Président
Compte tenu de l'envoi en Sous-Préfecture
Le 28 septembre 2018 et de la publication le 28
Septembre 2018
Vu,

Pour expédition conforme
Beauvois-en-Cis, le 28 septembre 2018



Le Président,
Maire du CATEAU-CAMBRESIS
Conseiller Régional,

Serge SIMEON



IMPORTANT

DELAI ET VOIES DE RECOURS : Conformément à l'article R421 - 1 du code de justice administrative, le tribunal administratif de Lille peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de sa date de notification et/ou de sa publication.